

Informations de base	
2022/2634(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Détails du contenu et de la présentation des informations relatives au principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» et précision du contenu, des méthodes et de la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que du contenu et de la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques Complétant 2018/0179(COD) Subject 2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 3.70.20 Développement durable	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires		

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
06/04/2022	Publication du document de base non-législatif	C(2022)01931	
06/04/2022	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3 mois		
04/05/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
14/07/2022	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2022/2634(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Complétant 2018/0179(COD)
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	ECON/9/08787

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2022)01931	06/04/2022	
Document annexé à la procédure	C(2022)4149	14/06/2022	
Document annexé à la procédure	C(2024)0712	31/01/2024	
Document annexé à la procédure	C(2025)5884	25/08/2025	